

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

II de	Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
			Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
	2106.90.40	--- Succédanés de thé	"D	En fr.	-
	2106.90.50	--- Hydrolysats de protéines	B	6.2 %	-
	2106.90.60	--- Fondue au fromage	B	7.5 %	-
	2106.90.70	--- Préparations à base d'oeufs	*	-	-
	2106.90.80	--- Mais à éclater, préparé et emballé pour être utilisé au four à micro-ondes	B	6.5 %	-
		--- Autres :			
	2106.90.91	---- Jus concentrés provenant d'un seul fruit ou légume, enrichis de vitamines ou de minéraux	B	8.5 %	-
	2106.90.92	---- Mélanges concentrés de jus de fruits ou de légumes, enrichis de vitamines ou de minéraux	B	8.5 %	-
	2106.90.99	---- Autres	B	8.5 %	-